



BENOR

BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR
de produits de réparation et protection de béton, TRA BB 562-567,
à l'entreprise

Grouttech sprl

Victor Bocquéstraat 11, BE - 9300 Aalst,

pour la production de

UNIGROUT 0/1 - 0/2 - 0/4

fabriqué dans l'unité de production identifié par le code

002

en conformité avec

**les Prescriptions Techniques PTV-BB-566
et la norme NBN EN 1504-6:2006**

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

La Fiche Technique Normalisée (version 001 du 21 février 2022) fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible, sur l'emballage ou au moins sur le bon de livraison. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-566-412-0154-002 | Valable du 21-02-2022 au 31-12-2024

Délivré à Bruxelles, le 12 mai 2022.

ir. B. De Blaere,
Président du Comité général de Gestion
d'agrément et de certification

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL
FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES
TÉL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



021 PROD